

**2017-10. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER  
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE (CCAS)**

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Présents : 29**

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Jean-Claude LANDREAU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET.

**Excusées ayant donné pouvoir : 4**

Mélissa TROUVE à Marcel GINOUX, Caroline AUDOUIN à Françoise BLEYNIE, Josette GROLEAU à Brigitte FAVREAU, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD.

**Absents : 2**

Nicolas GAZEAU, Laurence HENRY.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Marcel GINOUX

**Date de la convocation :** 10 février 2017

**Date d'affichage :** 24 FEV. 2017

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, particulièrement les articles L. 123-4 et suivants, R. 123-9,

Vu la délibération n°14-69 du 14 avril 2014 désignant les membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), modifiée par les délibérations n°4 du 19 juin 2015, n°8 du 1<sup>er</sup> mars 2016, n°58 du 06 juin 2016, et n°122 du 27 septembre 2016,

Vu le courrier reçu en mairie le 27 janvier 2017 par lequel Monsieur Dominique ARNAUD fait part de sa démission de ses fonctions d'Administrateur du Conseil d'administration du CCAS de Saintes,

Considérant que, par conséquent, il y a lieu de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus par le Conseil Municipal,

Considérant que les membres élus du Conseil d'Administration du CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret,

Après consultation de la Commission « Gérer » du 3 février 2017,

Il est proposé au Conseil municipal une liste unique composée de :

1. Jacques LOUBIERE
2. Danièle COMBY
3. **Aziz BACHOUR**
4. Annie TENDRON
5. Jean-Claude LANDREAU
6. Josette GROLEAU
7. Renée BENCHIMOL LAURIBE
8. Marylise MOREAU

Délibère

- Sur le principe d'un vote à main levée,

- Sur l'élection des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions :

- Sont élus :

1. Jacques LOUBIERE
2. Danièle COMBY
3. Aziz BACHOUR
4. Annie TENDRON
5. Jean-Claude LANDREAU
6. Josette GROLEAU
7. Renée BENCHIMOL LAURIBE
8. Marylise MOREAU

**Pour l'adoption : 33**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.